



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 27/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 18

Date de la convocation
19/06/2026

Délibération 51-2026

**Objet Attribution marché
Gestion et animation accueil
périscolaire soir, méridien,
mercredi et ALSH**

L'an deux mille vingt-six, le VINGT SEPT JUILLET l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

Etaient présents :

Dominique ANCEY, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Daniel BELLEGARDE, Valérie DJOUADI, Xavier ANGLES, Gaëtan BELLANCA, JM POUWELS Bernard MONTOYA Natacha BENALI

Procurat(s) :

Silvère BENALI donne pouvoir à Natacha BENALI, Pascale VERNHES donne pouvoir à Marc MUSCAT, Magali HERNANDEZ donne pouvoir à Gaëtan BELLANCA, Anne BLANC donne pouvoir à Bernard MONTOYA, Isabelle FENOILLERE donne pouvoir à Valérie DJOUADI, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Brigitte NEF

Excusées : Emilie LEBOUCHER

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marc MUSCAT

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les dispositions régissant les marchés publics applicables à l'établissement ;

Vu la procédure de passation engagée pour la conclusion d'un marché public de services d'un montant supérieur au seuil européen de **216 000 € HT** ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le Procès Verbal de la CAO en date du mardi 21 juillet

Considérant que la procédure de consultation a été menée conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Considérant que l'offre présentée par la société Loisirs, Educations et Citoyenneté Grand Sud (LEC) a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection prévus dans les documents de la consultation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **D'ATTRIBUER** le marché public de services relatif à l'animation et la gestion des temps périscolaire, méridien, extrascolaire et centre de loisirs sans hébergement pour les 3/12 ans à l'association Loisirs Education et citoyenneté, pour un montant de 113 156.23 euros TTC annuel pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes, pièces et avenants nécessaires à son exécution, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Le Secrétaire de séance,
Marc MUSCAT

Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique ANCEY



- certifie exécutoire la présente délibération

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

25/06/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 49-2026

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le

ID : 084-218400554-20260727-202607_1-DE

S²LO